

# Lancement du Concours Capitale française de la Biodiversité 2021 !

Qui sera la « Capitale française de la Biodiversité 2021 » ?

Thème : "Eau & biodiversité"



Le concours « Capitale française de la Biodiversité » met en lumière chaque année des actions exemplaires de préservation de la biodiversité par des communes et des intercommunalités. Le thème de l'édition 2020-2021 est « Eau & Biodiversité ». Le concours récompensera les collectivités agissant de manière conjointe dans la gestion écologique de la ressource en eau et de leurs espaces.

Les collectivités sont invitées à valoriser leurs actions en matière de préservation des zones humides, de restauration de la continuité écologique des cours d'eau et de leurs berges, mais aussi du littoral et du lien avec le milieu marin, de gestion des eaux pluviales, de désimperméabilisation, de lutte contre le risque d'inondation ou contre le changement climatique et ses conséquences via des solutions fondées sur la nature, de protection de la ressource en eau potable par la protection des milieux, etc.

Au-delà d'un concours qui permettra de désigner la Capitale française de la Biodiversité 2021 et les meilleures collectivités par catégorie (villages, petites villes, villes moyennes, grandes villes, intercommunalités), l'opération est avant tout un dispositif de sensibilisation et de formation, d'identification et de valorisation des bonnes pratiques, d'animation territoriale et d'échanges entre acteurs locaux.

Que l'on soit une collectivité pionnière et déjà largement engagé dans des politiques publiques de préservation et de restauration de la biodiversité ou simplement au début d'une démarche, l'opération Capitale française de la Biodiversité est un outil performant de formation, d'accompagnement dans le changement, d'émulation et de soutien collectif.

Depuis mars dernier, une phase de sensibilisation et d'information a démarré au travers d'un **cycle de webinaires Capitale française de la Biodiversité. Les événements** en présentiel de types ateliers locaux et régionaux, visites inspirantes, séminaires d'approfondissement reprennent dès septembre partout en France, sous réserve des mesures sanitaires de précaution en vigueur.

Pour signaler son envie de participer, un formulaire est à la disposition des structures volontaires pour accueillir, organiser ou co-organiser un événement.

Les collectivités qui souhaitent participer au concours ont jusqu'au 31 décembre 2020 pour remplir le **dossier de candidature**. Cette année, les dossiers de candidature au concours « Capitale française de la Biodiversité » et au dispositif de reconnaissance « **Territoire engagé pour la nature** » sont mutualisés. Les

collectivités déjà reconnues « Territoire engagé pour la nature » et souhaitant participer au concours « Capitale française de la Biodiversité » ont accès à un [questionnaire simplifié](#).

Cette année, grâce notamment au concours des Agence Régionales de la Biodiversité existantes, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement encore plus personnalisé et pertinent pour accompagner votre candidature et plus globalement vos projets en faveur de la Biodiversité !

Le comité scientifique et technique du concours évaluera les candidatures pendant l'hiver 2021. Les visites de terrain auront lieu au printemps pour les meilleures candidatures, et le palmarès sera annoncé à la mi-mai. L'opération se clôturera par la cérémonie de remise des prix et la publication du [recueil d'actions exemplaires](#) des collectivités autour du thème de l'année.

### **Liens utiles**

[www.capitale-biodiversite.fr](http://www.capitale-biodiversite.fr)